



Le monoxyde de carbone, tueur en toutes saisons

On en parle toujours en hiver, mais le monoxyde de carbone (CO), le tueur silencieux, sévit aussi en été. En particulier dans les caravanes et les camping-cars.

« Situation classique : les gens font un barbecue, il se met à pleuvoir et on rentre le barbecue dans le garage, volet grand ouvert. Mais ça ne suffit pas, il n'y a pas de renouvellement d'air et les personnes sont intoxiquées », témoigne Walter Derieuw, le porte-parole des pompiers de Bruxelles.

Autre plaisir d'été : la caravane. C'est un espace restreint, étanche par nécessité, mal ventilé. On s'y serre parfois nombreux pour dormir et le chauffage d'appoint à combustion est une source possible de CO s'il est défectueux. Un chauffage électrique, par contre, ne présente aucun danger de CO.

NE CONFONDEZ PAS CO ET CO₂

Quand des personnes sont nombreuses dans un endroit fermé, leur respiration provoque la formation de CO₂ (dioxyde de carbone), un gaz non toxique, mais qui peut donner mal à la tête ou rendre somnolent. En très grandes quantités, il peut asphyxier les occupants, uniquement s'il prend la place de l'oxygène dans l'air, ce qui est rare. Le CO (monoxyde de carbone) en revanche est toxique à

très faible dose : il se fixe sur les globules rouges du sang et les empêche de transporter l'oxygène jusqu'à notre cerveau. Le coma puis la mort peuvent survenir rapidement. Le CO est indétectable par les sens, il n'a ni couleur ni odeur. Il provient d'un appareil qui brûle incomplètement le combustible, quel qu'il soit. Tout appareil à gaz qui produit une flamme jaune et non bleue est suspect.

VENTILATION ET ENTRETIEN : CLÉS DE LA SÉCURITÉ !

Les intoxications sont plus nombreuses en hiver, parce que les locaux sont calfeutrés, les fenêtres fermées et que parfois les conduits d'évacuation des gaz brûlés tirent moins bien. Mais ces conditions peuvent aussi se présenter en été : un appareil défectueux peut émettre du CO dans le local qui, s'il est mal ventilé, devient un piège mortel. « Avec les primes RENOVOLUTION, on peut plus facilement remplacer un appareil ancien », rappelle Walter Derieuw.

Entretien tous les appareils de chauffe et leur cheminée, quelle que soit leur source d'énergie est primordial. La fin de l'été sera certainement le bon moment pour le faire : les professionnels ne sont pas encore surchargés par les entretiens de dernière minute.

Il sera important de vérifier également si certains animaux n'ont pas temporairement élu domicile dans les conduits de cheminée en les obstruant.

LA SOLUTION : DÉTECTER À TEMPS !

Un détecteur de CO peut sauver des vies pour une somme dérisoire : de 25 à 50 € pour un modèle sur piles, environ 75 € pour les modèles filaires, connectés à une centrale d'alarme. Vérifiez toutefois la mention EN-50291-1 sur l'étiquette. Idéalement, il faut installer un tel détecteur dans tout local où se trouve un appareil à combustion (chauffe-bain, chaudière, cuisinière, poêle, etc.) et un dans les pièces où dorment des occupants. Plus un autre dans la pièce de vie principale. Dernier conseil : notez la date de péremption du détecteur sur sa face avant.

Que faire en cas d'alarme ?

Si le détecteur de CO sonne ou si vous soupçonnez une intoxication au CO, ouvrez portes et fenêtres et sortez le plus vite possible. Appelez ensuite le numéro de secours 112 et expliquez votre situation.

